

2022

RAPPORT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 LES INSCRIPTIONS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
- 4 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2021
- 6 LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 8 ENFANCE ET FAMILLE
- 8 COHÉSION SOCIALE
- 9 SANTÉ PUBLIQUE
- 9 PERSONNES ÂGÉES
- 10 PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 11 AGRICULTURE
- 11 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- 12 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 12 EAU
- 13 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 14 ROUTES
- 15 TRANSPORTS
- 15 LOGEMENT
- 16 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 16 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 17 ÉDUCATION
- 18 JEUNESSE ET SPORT

BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 19 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 19 COOPÉRATION INTERNATIONALE

BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 20 SÉCURITÉ
- 20 RESSOURCES HUMAINES
- 31 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 31 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le budget supplémentaire (BS) 2022 permet de procéder en dépenses et en recettes à des ajustements des inscriptions prévisionnelles du budget primitif, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il vise, en outre, à intégrer les résultats de l'exercice 2021 comprenant :

- les dépenses et recettes engagées, non réalisées en 2021 et donc reportées sur l'exercice 2022,

- l'affectation de l'excédent global de clôture du compte administratif 2021 au financement des reports de dépenses non couverts par des recettes reportées, d'une part, et de dépenses nouvelles, d'autre part.

Suite à la fin de la délégation Transport par la Région au 1^{er} septembre 2021, le budget annexe *Transisère* a été clôturé au 31 décembre 2021. Les résultats de ce budget sont repris dans le budget principal à hauteur de 28 791 266,44 €. Cet excédent est exclusivement consacré à la diminution de l'emprunt d'équilibre qui s'établit désormais à 162,75 M€.

LES INSCRIPTIONS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Les propositions d'ajustements de crédits pour le budget supplémentaire 2022 se résument de la façon suivante :

- **Une hausse des recettes de fonctionnement de + 16,61 M€.** Cette augmentation est essentiellement liée à l'ajustement des recettes de fiscalité directe du Département à hauteur de + 11,99 M€ - (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) - au regard des notifications définitives reçues. Les autres prévisions et notamment le fonds de péréquation des DMTO, ont été adaptées afin de tenir compte des analyses de conjoncture et dans l'attente des montants définitifs notifiés dans l'été et qui seront constatés à la prochaine décision modificative.

- **Une légère augmentation des recettes d'investissement de + 0,44 M€** qui résulte d'une part de l'inscription de recettes importantes sur la politique éducation (+ 4,65 M€) liées majoritairement au financement de projets portés par le Département (« Territoires numériques éducatifs » et « La salle sur demande »), d'autre part à la forte baisse des recettes de la politique aménagement numérique (- 5,77 M€), en raison de l'instauration d'une année blanche de versement des participations des intercommunalités pour financer le réseau Isère Très haut Débit.

- **Des dépenses de fonctionnement qui évoluent de + 13,29 M€** et dont les hausses les plus significatives sont générées par les impacts de l'augmentation du coût de l'énergie, du carburant et des matières premières. Les politiques routes et bâtiments enregistrent ainsi une hausse respective de + 2,36 M€ et de + 1,04 M€. La hausse des dépenses de la politique transport (+ 1,75 M€) est, quant à elle, liée aux effets de la conjoncture bien sûr mais aussi à l'augmentation du nombre d'élèves porteurs de Handicap et de l'adaptation de l'offre. Quant aux dépenses de la politique Finances, elles tiennent compte, comme en recettes, des effets et des prévisions de la conjoncture (fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO).

- **Des dépenses d'investissement supplémentaires à hauteur de 9,06 M€** afin de tenir compte de l'avancée des opérations portées par le Département. Le Département poursuit ainsi son engagement en faveur de la relance (+ 3,56 M€) et accentue son implication auprès de ses partenaires (+ 3,81 M€ d'aides aux communes).

Les inscriptions proposées feront l'objet d'une présentation détaillée par politique dans la suite de ce document.

LA REPRISE DES RÉSULTATS 2021

Le compte administratif 2021 consolidé (budget principal + budgets annexes), fait apparaître un résultat final de + 34 136 219,27 € :

- budget principal : 1 787 258,88 €

- budgets annexes : 32 348 960,39 € (dont 28 791 266,44 € pour le seul budget *Transisère*).

Le projet de budget consolidé pour le BS 2022 s'élève à 207 576 017,56 € en dépenses et recettes et se décompose comme suit :

	Budget principal Avec reprise Transisère	Boutiques musées	Laboratoire vétérinaire	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total
DÉPENSES	199 573 177,80	77 094,32	106 142,27	781 719,32	7 037 883,85	207 576 017,56
<i>Investissement</i>	146 404 426,09	0,00	0,00	337 681,47	6 677 502,00	153 419 609,56
Reports	77 929 674,27				1 300 138,57	79 229 812,84
Déficit d'investissement	59 072 764,05				6 061 785,88	65 134 549,93
Propositions nouvelles	9 401 987,77			337 681,47	-684 422,45	9 055 246,79
<i>Fonctionnement</i>	53 168 751,71	77 094,32	106 142,27	444 037,85	360 381,85	54 156 408,00
Reports	38 295 479,66	77 094,32	75 554,13	57 360,70	117 884,95	38 623 373,76
Déficit de fonctionnement				204 377,15	142 496,90	346 874,05
Propositions nouvelles	14 873 272,05		30 588,14	182 300,00	100 000,00	15 186 160,19
RÉCETTES	199 573 177,80	77 094,32	106 142,27	781 719,32	7 037 883,85	207 576 017,56
<i>Investissement</i>	140 714 021,09	0,00	0,00	337 681,47	5 586 220,00	146 637 922,56
Reports	43 063 081,22				11 106 220,00	54 169 301,22
Excédent de fonctionnement capitalisé	120 537 950,32					120 537 950,32
Excédent d'investissement reporté				337 681,47		337 681,47
Propositions nouvelles	-22 887 010,45				-5 520 000,00	-28 407 010,45
<i>Fonctionnement</i>	58 859 156,71	77 094,32	106 142,27	444 037,85	1 451 663,85	60 938 095,00
Reports	4 366 154,95					4 366 154,95
Excédent de fonctionnement reporté	37 909 256,81	74 342,81	76 142,27			38 059 741,89
Propositions nouvelles	16 583 744,95	2 751,51	30 000,00	444 037,85	1 451 663,85	18 512 198,16

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

■ Par chapitre

Balance générale consolidée du Département de l'Isère - Opérations réelles et mixtes.

Imputation	Libellé	BP 2022	BS 2022		
			Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES					
Investissement		430 207 848,00	79 229 812,84	74 189 796,72	153 419 609,56
	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	65 134 549,93	65 134 549,93
018	Revenu de solidarité active (investissement)	100 000,00	152 900,00	0,00	152 900,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 232 348,00	0,00	-3 381 089,45	-3 381 089,45
20	Immobilisations incorporelles	11 753 350,00	7 896 816,52	574 000,00	8 470 816,52
204	Subventions d'équipement versées	106 790 174,00	37 634 953,22	10 626 610,00	48 261 563,22
21	Immobilisations corporelles	18 962 306,00	14 417 020,20	3 381 901,24	17 798 921,44
23	Immobilisations en cours	188 727 142,00	18 134 033,95	-2 213 175,00	15 920 858,95
26	Participations et créances rattachées à des participations	75 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	19 567 528,00	909 687,42	67 000,00	976 687,42
45816	Opération sous mandat opé 6	0,00	762,48	0,00	762,48
45817	Opération sous mandat opé 7	0,00	20 639,05	0,00	20 639,05
45818	Opération sous mandat opé 8	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
Fonctionnement		1 164 712 032,00	38 623 373,76	15 533 034,24	54 156 408,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	346 874,05	346 874,05
011	Charges à caractère général	85 423 242,00	11 849 203,14	7 201 314,84	19 050 517,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 799 210,00	536 346,55	253 100,00	789 446,55
014	Atténuations de produits	37 851 572,00	1 458 974,67	2 180 000,00	3 638 974,67
015	Revenu minimum d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	156 733 678,00	74 665,35	-15 400,00	59 265,35
017	Allocation de solidarité active	149 585 184,00	2 565 231,98	-155 000,00	2 410 231,98
022	Dépenses imprévues (dépenses)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
65 hors 657	Autres charges de gestion courante	464 143 318,00	1 605 098,87	2 987 778,50	4 592 877,37
657	Autres charges de gestion courante (subventions du budget principal, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)	37 693 353,00	19 799 329,91	1 213 993,00	21 013 322,91
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'étus	796 251,00	1 584,24	0,00	1 584,24
66	Charges financières	4 399 708,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 293 452,00	732 939,05	1 735 138,85	2 468 077,90
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 488 064,00	0,00	-194 765,00	-194 765,00
TOTAL DEPENSES		1 594 919 880,00	117 853 186,60	89 722 830,96	207 576 017,56
RECETTES					
Investissement		294 458 080,00	54 169 301,22	92 468 621,34	146 637 922,56
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	337 681,47	337 681,47
024	Produit des cessions d'immobilisation	1 340 000,00	0,00	506 600,00	506 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000 000,00	0,00	120 537 950,32	120 537 950,32
13	Subventions d'investissement	33 950 399,00	20 601 301,22	620 812,00	21 222 113,22
16	Emprunts et dettes assimilées	226 933 330,00	33 500 000,00	-28 850 000,00	4 650 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 234 351,00	5 000,00	-684 422,45	-679 422,45
45828	Opération sous mandat opé 8	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
Fonctionnement		1 300 461 800,00	4 366 154,95	56 571 940,05	60 938 095,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	38 059 741,89	38 059 741,89
013	Atténuations de charges	454 100,00	0,00	253 100,00	253 100,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	44 900 000,00	0,00	0,00	0,00
017	Allocation de solidarité active	2 846 196,00	1 546 196,64	0,00	1 546 196,64
70	Produits des services	16 889 486,00	0,00	154 000,00	154 000,00
73	Impôts et taxes	814 731 886,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00
731	Impositions directes	136 281 153,00	0,00	11 987 060,00	11 987 060,00
74	Dotations, subventions et participations	261 676 799,00	2 469 946,31	917 908,21	3 387 854,52
75	Autres produits de gestion courante	19 629 145,00	350 012,00	-12 411,86	337 600,14
76	Produits financiers	31 445,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 021 590,00	0,00	1 512 541,81	1 512 541,81
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		1 594 919 880,00	58 535 456,17	149 040 561,39	207 576 017,56

■ Par politique publique

Le tableau ci-dessous retrace les ajustements proposés en dépenses sur chaque politique publique.

Dépenses			
Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	688 232,00	-447 000,00	241 232,00
02 - Cohésion sociale	145 000,00	100 000,00	245 000,00
04 - Santé publique	337 500,00	471 000,00	808 500,00
05 - Personnes âgées	178 618,00	-440 000,00	-261 382,00
06 - Personnes handicapées	10 500,00	0,00	10 500,00
07 - Education	787 676,00	-7 199 975,00	-6 412 299,00
08 - Jeunesse et sports	320 000,00	580 000,00	900 000,00
09 - Routes	2 355 500,00	-275 700,00	2 079 800,00
10 - Transports	1 753 700,00	-1 788 500,00	-34 800,00
11 - Logement	992 000,00	415 600,00	1 407 600,00
13 - Aménagement numérique	100 000,00	-684 422,45	-584 422,45
14 - Solidarité territoriale	50 000,00	9 313 124,00	9 363 124,00
15 - Eau	405 900,00	312 600,00	718 500,00
16 - Agriculture	191 760,00	-343 037,00	-151 277,00
17 - Forêt et filière bois	0,00	0,00	0,00
20 - Environnement et développement durable	623 550,00	2 535 650,00	3 159 200,00
22 - Europe, Développement, Innovation	-395 000,00	0,00	-395 000,00
23 - Attractivité et tourisme	245 000,00	68 000,00	313 000,00
24 - Culture et citoyenneté	84 321,00	1 552 694,00	1 637 015,00
28 - Sécurité	200 000,00	20 979,00	220 979,00
29 - Coopération internationale	65 212,00	0,00	65 212,00
31 - Ressources humaines	480 200,00	0,00	480 200,00
32 - Administration générale	642 300,00	1 432 000,00	2 074 300,00
33 - Bâtiments départementaux	1 042 016,00	5 761 219,77	6 803 235,77
34 - Finances	1 983 133,84	-2 328 985,53	-345 851,69
38 - Montagne	0,00	0,00	0,00
Total Dépense	13 287 118,84	9 055 246,79	22 342 365,63

Hors mouvement entre budget principal et budgets annexes

Dans la suite du document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions conduites par le Département.

Le détail des crédits, créations, mouvements, clôtures d'AP (Autorisation de programme) et AE (Autorisation d'engagement) de chaque politique fait, quant à lui, l'objet, d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique enfance et famille concernent :

- **pour la protection maternelle et infantile**, les dépenses (51 100 € en crédits supplémentaires de fonctionnement) et recettes (141 000 € en fonctionnement et 25 450 € en investissement) liées aux actions à mener dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE) dont l'objectif est un renforcement de la prévention médico-sociale précoce auprès des familles vulnérables.

- **pour l'aide sociale à l'enfance**, les dépenses de fonctionnement (438 857 € en crédits supplémentaires concernant l'accompagnement à domicile par les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) lié notamment à l'avenant 43 mis en place en octobre 2021) et les dépenses d'investissement (30 000 € d'avance financière remboursable pour l'ouverture des deux nouveaux lieux de vie).

Par ailleurs, une augmentation des dépenses est prévue dans le cadre des décrets des 28 et 29 avril 2022 confirmant la hausse de salaire à hauteur de 183 € nets mensuels, pour les personnels en charge de l'intervention socio-éducative des Etablissements publics départementaux (Tisserands, Chemin et Charmeyran) avec effet au 1^{er} avril 2022.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 688 232 €
	RECETTES 239 900 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES - 447 000 €
	RECETTES 55 450 €

COHÉSION SOCIALE

En matière d'insertion, le Département poursuit son engagement auprès de structures partenaires qui portent des projets visant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes.

En matière d'action sociale, il s'agit de renforcer le soutien aux associations mettant en œuvre des actions de solidarité à destination du public en situations fragiles (épiceries solidaires, accueil de jour...) et de soutenir aussi les projets partenariaux, notamment en investissement (100 000 €), favorisant la prise en charge des femmes victimes de violences (partenariat avec le CHU).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 145 000 €
	RECETTES -
INVESTISSEMENT	DÉPENSES 100 000 €
	RECETTES -

SANTÉ PUBLIQUE

Au titre de la politique santé, les objectifs visés sont de plusieurs ordres :

- renforcer l'offre de vaccination et de dépistage, en lien avec les missions de prévention des infections sexuellement transmissibles et de lutte contre la tuberculose notamment. Le Département contribue d'ailleurs dans ce cadre à la politique d'accueil des déplacés ukrainiens. Par ailleurs, des recettes liées au financement par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la mise en œuvre des centres de vaccination de Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne sont prévues ; la dépense afférente se chiffre, quant à elle, à 110 000 €.

- allouer les moyens dans le cadre du dispositif Isère médecins (bourses, maisons de santé, aide à l'installation, événementiel) et soutenir le développement du dispositif.

- soutenir des projets visant la structuration et le développement de l'offre de soins, notamment en termes d'aide à l'investissement.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 337 500 €
	RECETTES 576 872 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES 471 000 €
	RECETTES -

PERSONNES ÂGÉES

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique **personnes âgées** sont relatifs à des **transferts de crédits** afin de prendre en compte les nécessaires réajustements de mises en œuvre concernant différents projets : l'innovation, l'aide à la vie partagée, le guide d'usage des établissements PA/PH, la mise en œuvre d'audits auprès des SAAD et ainsi permettre leurs financements.

Un budget supplémentaire de + 120 000 € est toutefois nécessaire sur le programme « Hébergement PA » afin de pouvoir faire face aux frais complémentaires en termes de charges exceptionnelles. Ces dépenses couvrent les régularisations (des exercices antérieurs) versées aux établissements ou aux particuliers.

Sur le domicile, les nouvelles revalorisations salariales parues et à paraître viennent impacter le Département en termes de dépenses. Des recettes CNSA sont aussi attendues sur ces nouvelles mesures. Le niveau de consommation des dépenses à ce stade de l'exercice, n'indique **pas la nécessité de besoins financiers supplémentaires**. Ces lignes seront à surveiller d'ici la prochaine étape budgétaire.

Concernant **l'APA versée aux bénéficiaires**, une **tendance à la hausse** est observée.

Sur les recettes, ces dernières ont été recalculées avec à la fois la fin du dispositif « MAIA » à la date du 28 février 2022 et le solde de la dépense pour le projet « activage ».

Sur l'investissement, les crédits restitués sont liés aux réajustements de certains projets. Un point d'attention sera à conserver sur l'opération « **logement adapté** » au vu du niveau de dépenses à ce jour.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 178 618 €
	RECETTES - 290 488 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES - 440 000 €
	RECETTES -

PERSONNES HANDICAPÉES

Le budget supplémentaire au titre de la politique personnes handicapées a été **bien dimensionné**. La dépense complémentaire inscrite au budget supplémentaire concerne la révision des prix du **marché de l'accueil familial** qui n'avait pas été intégrée au budget primitif 2022.

Différents points d'attention restent néanmoins à retenir en prévision de la prochaine étape budgétaire. En effet, la mise en œuvre du **Ségur de la Santé** sur les établissements PH pourraient avoir un impact financier de **plusieurs millions d'euros** pour le Département sur 2022. Les différents décrets d'application et les modalités de financement, via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de ces nouvelles mesures restent en attente de précisions par le législateur. De ce fait, il est prématuré d'intégrer de nouvelles dépenses à cette étape de l'exercice budgétaire.

En outre, **sur le domicile**, de nouvelles revalorisations salariales sont parues et vont paraître. Elles viennent également impacter le Département en termes de dépenses. Des recettes CNSA sont aussi attendues sur ces nouvelles mesures. **Le niveau de consommation des dépenses à ce stade de l'exercice n'indique pas la nécessité de besoins financiers supplémentaires**. Ces lignes seront à surveiller d'ici la Décision modificative.

Concernant la **PCH (Prestation de compensation handicap) versée aux bénéficiaires**, la progression du nombre de bénéficiaires se poursuit à laquelle s'ajoute un **fort impact financier de la nouvelle prestation « PCH parentalité »**, ainsi qu'une attention sur l'ouverture de la PCH aux handicaps psychiques. Des crédits complémentaires seront probablement nécessaires à la prochaine étape budgétaire.

Enfin, **une nouvelle répartition des crédits** est sollicitée sur l'opération « **RAPT** » (Réponse adaptée pour tous) pour permettre le financement de frais de séjour et ainsi **répondre aux situations complexes** accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	10 500 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

AGRICULTURE

La création du **dispositif Isère Véto** visant à favoriser le renouvellement et l'installation des vétérinaires dans les cabinets exerçant tout ou partie de leur activité en « rural » nécessite le vote de crédits supplémentaires. Il est ainsi proposé de prévoir **80 000 €** pour ce nouveau dispositif : 40 000 € en crédits de fonctionnement et 40 000 € en crédits d'investissement.

Par ailleurs, des ajustements sur les opérations existantes sont demandés :

+ 100 000 € sur les **actions agricoles et rurales**, pour répondre aux besoins des organismes agricoles habituellement soutenus par le Département (ADABIO notamment) et pour la campagne de dépistage de la **besnoïtose** sur les bovins, menée conjointement par le Groupement de défense sanitaire (GDS) et le laboratoire vétérinaire.

+ 21 760 € pour le fonctionnement de l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère (**OFPI**) qui compte sept nouveaux adhérents en 2022 et des recettes supplémentaires à hauteur de 13 000 €.

- **383 037 €** en crédits de paiement d'investissement sur l'opération **Méthanisation**, pour tenir compte du retard de réalisation des travaux des unités de méthanisation aidées. Par ailleurs, un projet ayant été abandonné, l'AP 9N est diminuée de 200 000 €.

Pour le laboratoire vétérinaire départemental, l'augmentation des dépenses de **30 000 €** pour réaliser les analyses sérologiques de besnoïtose est compensée par une augmentation de même montant des recettes.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	191 760 €
	RECETTES
	43 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 343 037 €
	RECETTES
	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

Dans le cadre de l'aide au développement et à l'attractivité des territoires, le **Département a engagé une politique volontariste en faveur de la création de Tiers Lieux**, à la fois par un soutien à l'investissement et au fonctionnement. Plus d'une vingtaine de projets communaux et intercommunaux ont été aidés depuis 2021. L'ajustement budgétaire proposé vise à conforter les moyens alloués à cette politique dans le cadre du **partenariat avec l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT)**.

La mise en réseau des Tiers-lieux est un des quatre piliers du dispositif départemental de soutien au développement des Tiers lieux. Dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), le Département bénéficie d'un financement. L'acompte de **105 000 €** versé à la signature de la convention de partenariat (inscription en recettes et en dépenses) est destiné à « Luz'In » structure porteuse du projet de mise en réseau.

Par ailleurs, en raison du retrait de candidature du Département, en tant qu'organisme intermédiaire de gestion du Fonds de Solidarité Européen (FSE), il est proposé de rendre les crédits prévus en dépenses et recettes (**500 000 €**) pour le fonctionnement du dispositif.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 395 000 €
	RECETTES
	- 395 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

Dans le cadre de sa politique attractivité et tourisme, le Département apporte son soutien aux collectivités et aux acteurs locaux en faveur du développement touristique dont la reprise est confirmée, après deux années de pandémie. Parmi les grands projets, on soulignera **la reprise d'activité du Petit Train de La Mure**. Par ailleurs, on notera que l'itinérance et la randonnée, dont le succès ne se dément pas auprès du public, sont une tendance forte en termes de pratique de loisirs. Avec ses 9 000 Kms de sentiers, **le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est un véritable outil d'aménagement et de valorisation touristique pour répondre aux besoins des acteurs locaux**.

Dans le cadre du développement touristique local et la valorisation de la randonnée pédestre, les ajustements budgétaires de la politique attractivité et tourisme concernent principalement la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), pour un montant total de **230 000 €**.

Cet ajustement permet d'intégrer **30 000 €** en investissement pour **financer l'aménagement des sentiers** inscrits au

PDIPR et 200 000 € en fonctionnement **destinés à financer leur entretien par les maîtres d'ouvrage** délégués du Département que sont les intercommunalités ou les parcs naturels régionaux.

Par ailleurs, dans le cadre du Petit Train de La Mure, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires de **charges courantes et d'études** pour **45 000 €** en fonctionnement et des crédits en investissement à hauteur de **38 000 €** pour **la mise en conformité de bâtiments**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	245 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	68 000 €
	RECETTES
	-

EAU

En fonctionnement, les demandes budgétaires complémentaires correspondent principalement aux **aides aux syndicats GEMAPIENS** (341 000 €), ainsi qu'à une demande de crédits supplémentaires pour le lancement de **l'étude prospective de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau** (50 000 €). Elles comprennent également un ajustement de la participation au SYMBHI, pour couvrir les dépenses des interventions de premières urgences des travaux sur le Grésivaudan, lors de la crise du 29 et 30 décembre 2021, à hauteur de 14 900 €.

Concernant l'investissement, les demandes de crédits concernent **les aides en faveur des syndicats GEMAPIENS** (200 000 €), ainsi que **l'ajustement de la participation du Département aux investissements généraux du SYMBHI** (102 000 €). Les crédits des autorisations de programme relatives aux aménagements sur le Drac et la Romanche sont actualisés et traduisent une baisse de 39 400 €.

Pour soutenir la poursuite des acquisitions de la foncière

environnementale de l'Isère, des crédits sont prévus à hauteur de 50 000 €.

Enfin, les crédits supplémentaires des aides en eau potable et assainissement, au bénéfice des communes et leurs groupements, sont inscrits sur la politique solidarité territoriale (dotation départementale) ; ils représentent 450 000 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	405 900 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	312 600 €
	RECETTES
	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les besoins principaux de la **politique de transition écologique** portent sur :

- la **création d'une AP et d'une AE** pour un montant total de **14 millions d'euros d'ici 2028** pour déployer les quatre axes : forestier, agricole, cadre de vie, et patrimoine départemental du projet de mandature « **Un arbre, un habitant en Isère** ». Sont inscrits à cette étape **70 000 €** de crédits de paiement, dont 50 000 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement pour le démarrage du volet forestier.

- la création d'une AP de **6 millions d'euros** pour la **mise en place d'un bonus de subvention de 10 % pour les projets de rénovation énergétique performants des communes et EPCI**.

Les principaux ajustements budgétaires sur la **politique environnement-biodiversité** concernent l'attribution de crédits issus du fonds de **taxe d'aménagement**.

2 385 650 € en crédits d'investissement sont inscrits pour :

- les crédits de paiement sur les autorisations de programme relatives aux sites ENS départementaux et locaux pour les acquisitions foncières et les actions validées dans les plans de gestion ;

- les crédits de paiement pour les projets de passage à faune sur la RD49, à Saint-Aupre (dont l'autorisation de programme est ajustée), Notre-Dame-de-l'Osier et les travaux inscrits au contrat vert et bleu de La Bourbre ;

- les crédits de paiement pour les partenaires associatifs, dans le cadre de l'appel à projet 2022 « Soutien à la diversité du vivant » et les besoins de solde sur les AP antérieurs (AP 6N), ainsi que des crédits pour une aide exceptionnelle de 100 000 € à la Fédération de pêche ;

- 57 000 € de crédits complémentaires s'agissant des aides biodiversité aux communes et aux propriétaires d'étangs, dans le cadre de la charte des étangs.

Il est également proposé l'inscription de **395 400 € de recettes** correspondant à des subventions d'investissement, au titre du plan de relance pour les travaux du passage à petite faune de Notre-Dame-de-l'Osier et aides de l'Agence de l'eau.

En fonctionnement, les crédits suivants sont inscrits :

43 550 € pour la **démoustication** (programme d'accompagnement des communes et participation statutaire à l'entente interdépartementale EIRAD) et sur l'opération « fonctionnement des ENS » afin de financer les frais liés aux acquisitions foncières et la cotisation à l'Office français de la biodiversité.

500 000 € pour les aides au fonctionnement des sites ENS locaux gérés par les collectivités et les actions des partenaires hors et dans le cadre de l'appel à projet

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	623 550 €
	RECETTES
	6 400 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	2 535 650 €
	RECETTES
	395 400 €

ROUTES

Les principaux ajustements budgétaires en fonctionnement concernent des dépenses supplémentaires pour assurer la **viabilité hivernale (+ 1 M€)** et **l'entretien courant (+ 1 M€)** en lien avec l'augmentation significative du carburant. **100 k€** sont nécessaires pour couvrir les **révisions du marché de signalisation horizontale** et **150 k€ supplémentaires** pour garantir **l'entretien des dispositifs de protection contre les risques naturels** suite aux visites réalisées. L'augmentation est donc principalement liée au contexte économique actuel, compte tenu de la volonté de maintenir le niveau de service pour assurer la sécurité des usagers au quotidien.

Les dépenses d'investissement sont globalement en baisse. **7,6 M€ sont restitués sur le programme modernisation** et **1,75 M€ sur le programme carrefours**, au regard de l'avancement des opérations, portées par le Département ou des tiers, en raison de contraintes foncières ou délais de procédures environnementales. Ils sont redéployés sur la conservation du patrimoine routier avec **la réparation des ouvrages d'art (+ 2,85 M€)**, **le renforcement de chaussées (+ 3 M€)**, et la sécurisation avec **les travaux de sécurisation vis-à-vis des risques naturels (+ 2,3 M€)**, **les grosses réparations** suite aux événements climatiques de fin 2021 (+ 300 k€) et l'amélioration des conditions de travail des agents **avec la reconstruction et rénovation des centres d'entretien routier (+ 493 k€)**.

Une **augmentation globale des AP de 6,7 M€ pour les routes** est nécessaire pour couvrir les nouvelles opérations ou réévaluations de coût d'opérations, en particulier l'échangeur du Rondeau (+ 4,4 M€) et la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pont de Brignoud (+ 1 M€) suite à l'incendie survenu le 5 avril dernier. Le rapport propose la clôture de plusieurs autorisations de

programme suite au solde d'opérations. L'AP dédiée **aux centres d'entretien augmente de 349 K€** pour couvrir les réévaluations d'opérations.

Les inscriptions de recettes correspondent en investissement aux participations d'une part de l'ADEME au projet de **restauration de la continuité écologique de La Bourbre (44 450 €)** et d'autre part de la Région **(107 500 €)** et de l'État **(215 000 €) aux études de la suppression du passage à niveau 27 sur la RD10 à Brignoud**, et en fonctionnement à une indemnisation suite à sinistre sur un site départemental (3 597 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	2 355 500 €
	RECETTES
	3 597 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 275 700 €
	RECETTES
	366 950 €

TRANSPORTS

Les principaux ajustements budgétaires en fonctionnement concernent l'abondement du budget dédié au **transport des élèves en situation de handicap (+ 1,6 M€)** compte tenu de l'augmentation des bénéficiaires à la rentrée 2021, des impacts sur la multiplication des trajets liée aux stages et adaptation aux emplois du temps et **un complément de 406 k€ pour honorer la participation du Département aux dépenses de fonctionnement du SMMAG**. Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par une **diminution de 500 k€ de la contribution au service public de l'aéroport**, suite au bilan d'activité de l'année 2021 très impactée par la crise sanitaire.

Les **dépenses d'investissement** sont globalement en baisse, compte tenu de l'état d'avancement des opérations portées par le Département ou son mandataire **(- 1 M€ pour les bâtiments de l'ENAC)** et par les tiers **(- 730 k€ pour les pôles d'échanges et aires de covoiturage)**, conséquence de la crise sanitaire.

Le budget supplémentaire est l'occasion de **solder deux autorisations de programme à hauteur de 7,7 M€** relatives à la mise en accessibilité du *Transisère*, suite à la reprise en gestion directe du réseau par la Région en septembre 2021.

LOGEMENT

Au titre de la politique Logement, les principaux ajustements concernent :

- le dispositif **« Mieux habiter et sortir du mal logement en Isère »** pour lequel le Département s'est réengagé en faveur d'un renforcement de son accompagnement. Il s'agit d'apporter une réponse aux besoins d'identification et de traitement des situations de mal logement et d'habitat indigne, d'accompagner les propriétaires modestes et très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap des logements (86 000 €) ;

- les besoins de **rénovation des logements communaux** (200 000 €) et des logements sociaux gérés par les bailleurs sociaux et les associations agréées en maîtrise d'ouvrage d'insertion (215 600 €) ;

Les inscriptions de recettes correspondent en investissement à la redevance d'occupation du domaine public de l'aéroport **(60 000 €)** ainsi qu'au financement des travaux de clôture de l'aéroport au titre de la période 2019-2022 **(196 662 €)** et en fonctionnement à la participation de l'ADEME à l'expérimentation des lignes de covoiturage dans la Bièvre **(50 000 €)** et au **remboursement par la Région des dépenses liées aux outils mis à disposition** pour assurer la continuité de service **(64 000 €)**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 753 700 €
	RECETTES
	174 881 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 788 500 €
	RECETTES
	196 662 €

- l'adaptation du budget du Fonds de solidarité logement (FSL) suite à la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion prévues par la convention signée avec l'UDAF (874 000 €). Des recettes sont également attendues dans le cadre du FSL, pour un montant de 678 000 € au titre des subventions de nos partenaires, de la mise en jeu des garanties financières et du dépôt de garantie.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	992 000 €
	RECETTES
	678 352,85 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	415 600 €
	RECETTES
	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le principal ajustement budgétaire pour la politique aménagement numérique concerne la **baisse des recettes liées au financement du réseau d'initiative publique Isère Très Haut Débit par les intercommunalités dont la perception sera suspendue pour la seule année 2022 pour un montant de 5 520 000 €**. Cet ajustement permet notamment de réajuster les financements des intercommunalités au calendrier de déploiement de la fibre optique, afin que la dernière annuité perçue en 2025 soit calculée sur la base des prises réellement réalisées sur chaque territoire.

Par ailleurs, le budget annexe intègre un montant de **100 000 € pour financer l'électrification de points hauts nécessaires au THD radio et 30 000 € pour l'achat de**

droit d'usage en fibre optique (IRU). Enfin, une recette de **463 000 €** correspondant à l'aide de l'État pour la téléphonie mobile (zones blanches centre bourg) est inscrite sur le budget principal.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 551 663,85 €
	RECETTES
	1 451 663,85 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 684 422,45 €
	RECETTES
	- 5 771 122,45 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Département étant le premier partenaire financier et de proximité des communes, ce budget supplémentaire est principalement marqué par les ajustements financiers nécessaires à la prise en charge de l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre du **Plan Ecoles**, et au **soutien des projets d'investissements des collectivités dans le cadre de la dotation départementale**.

Ainsi, il est nécessaire d'abonder en investissement les crédits de paiement à hauteur de **5 500 000 €** pour couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les communes sur le Plan Ecoles.

D'autre part, pour répondre aux besoins de financement des projets relevant de la dotation départementale, **il est nécessaire d'inscrire 3 813 124 €** qui seront répartis par politique publique lors d'une prochaine commission permanente.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration d'une assistance technique à destination des collectivités iséroises, il convient d'inscrire **50 000 €** de crédits pour accompagner sa mise en œuvre.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	50 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	9 313 124 €
	RECETTES
	-

ÉDUCATION

Au titre du fonctionnement, la situation sanitaire qui s'est aggravée fin 2021 / début 2022 rend nécessaire un redéploiement de 300 000 € de la ligne loyers Éducation physique et sportive (EPS) vers la ligne prestation d'entretien pour couvrir le recours accru aux prestations de renforts des agents des collèges.

Il convient, dès cette étape, d'intégrer **deux projets structurants : 700 000 € correspondant au financement de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires** pour le développement de l'outil de réservation en ligne des espaces des collèges hors temps scolaire, **« la salle sur demande »**, sont ainsi inscrits en recettes pour une dépense également inscrite à hauteur de 252 000 €. **Une recette de 3 520 000 € est à prévoir pour le financement par la caisse des dépôts du projet « Territoires Numériques Éducatifs », visant à l'amplification de la politique du numérique éducatif** au sein de l'ensemble des établissements scolaires portée par le Département.

Il est également demandé, en raison de la mise en œuvre du repas à 2 € et de l'augmentation du coût de l'énergie, 159 000 € pour compléter la dotation de fonctionnement des cités mixtes, 387 000 € pour celle des collèges publics et 45 300 € pour le fonctionnement demi-pension communale.

Un ajustement du budget est en outre nécessaire sur le **volet restauration** afin de prendre en compte **l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières** ainsi que l'objectif départemental d'un **recours accru aux denrées locales ou bio : 182 300 € supplémentaires sont demandés sur le budget annexe des cuisines mutualisées et 444 037,85 € sur le budget principal**.

Au titre de l'investissement, des ajustements sont nécessaires en matière **d'opération d'équipements** : 675 000 € sont proposés au titre des aides aux communes pour le cofinancement de **la cuisine centrale de Crolles** ; 241 000 € sont proposés en recettes sur la ligne cités mixtes pour intégrer une participation régionale et 8 M€ de crédits de paiement sont restitués sur la ligne Plan pluriannuel de rénovation et construction (PPRC) suite à des reports d'opérations. Il est également proposé d'ajouter 100 000 € à la ligne mobilier et matériel pour financer **l'achat de capteurs de CO₂** dans les établissements. Une dépense de **1 100 000 €** est nécessaire sur la ligne informatique collèges pour la **livraison de tablettes individuelles** dès le 1^{er} trimestre 2022/2023 aux établissements inscrits au plan numérique éducatif du Département.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 231 713,85 €
	RECETTES
	444 037,85 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-7 199 975 €
	RECETTES
	4 648 000 €

JEUNESSE ET SPORTS

Au titre du fonctionnement : à compter de la rentrée prochaine, **le dispositif Tattoo Isère remplacera le Pack'loisirs**. Ce dispositif gratuit, à destination des 65 000 collégiens, proposera une aide de 60 € pour les dépenses annuelles des activités sportives, culturelles ou artistiques. En lien avec la Caf de l'Isère, les familles dont le QF est inférieur à 800 € bénéficieront d'un bonus pour les activités culturelles de 45 €. Les collégiens peuvent s'inscrire depuis le 1^{er} juin sur isere.fr et recevront leur carte Tattoo à domicile, à la rentrée. Celle-ci permettra d'effectuer directement les transactions chez les partenaires. Un premier crédit complémentaire de 300 000 € permettra de débiter les remboursements auprès des associations et clubs à compter de septembre. Des recettes provenant de la Caf sont prévues au titre du dispositif Tattoo pour un montant global de 105 000 €.

Par ailleurs, un crédit de 20 000 € est sollicité au titre de la taxe d'aménagement, pour favoriser la communication autour du partage de la nature et de la cohabitation entre les usages.

En investissement, un crédit complémentaire de 500 000 € est proposé au titre de l'investissement des associations.

3 projets majeurs portés par des associations ont été déposés auprès du Département : Stade et piste d'athlétisme à Montbonnot-Saint-Martin (ASPTT Grenoble), réhabilitation des terrains du stade Lesdiguières (FCG Grenoble) et construction d'un mur de vitesse sur le site de la Brunerie à Voiron (FFME dans le cadre de Paris 2024).

Enfin, un crédit complémentaire de 80 000 € pour accompagner les projets « Forêt Sport » menés en Isère et destinés à accueillir du public pour de multiples usages : éducation aux enjeux naturels, sport santé, espace de fraîcheur en sous-bois....

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	320 000 €
	RECETTES	105 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	580 000 €
	RECETTES	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

Pour ce budget supplémentaire, les crédits sollicités en fonctionnement concernent essentiellement **l'attribution de subventions** destinées à soutenir des actions autour de la lecture publique (54 021 €). Des ajustements budgétaires concernant les contrats de maintenance des nouveaux sites des archives départementales et du musée Champollion, sont prévus à hauteur de 30 000 €.

En investissement, des **crédits complémentaires à hauteur de 1 552 694 €** permettront la poursuite des **travaux sur les berges de Vizille et les jardins du musée Dauphinois** (965 000 € provenant de la taxe d'aménagement), **l'attribution de subventions** pour un montant de 476 394 € (patrimoine), le financement d'une étude diagnostic sur des véhicules du Petit Train de La Mure (30 000 €) et la prise en charge d'une prestation complémentaire d'accompagnement pour la préparation du chantier des réserves mutualisées. Le fonds départemental d'acquisition est, quant à lui, abondé de 16 000 €.

Les crédits inscrits pour les bâtiments culturels s'élèvent à 693 300 €. Ils concernent des autorisations de programme permettant de prévoir le **solde des chantiers des Archives départementales et du musée Champollion** ainsi que la poursuite de **la réhabilitation du Palais du Parlement**. Enfin, le décalage de l'opération de **réhabilitation de la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères** (tranche 2) permet de restituer 700 000 € de crédits de paiement.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	87 072,51 €
	RECETTES	2 751,51 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	1 552 694 €
	RECETTES	-

COOPÉRATION INTERNATIONALE

La politique de coopération internationale se poursuit avec deux pays, l'Arménie (région de Guégharkunik) et le Sénégal (Département de Kédougou), pour des projets bénéficiant de co-financements du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	65 212 €
	RECETTES	85 712 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	-
	RECETTES	-

SÉCURITÉ

Les ajustements budgétaires sur la politique sécurité concernent **le soutien du Département aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV)** et aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP), conformément aux principes approuvés par délibération du 1^{er} avril 2021. Les actions ont été travaillées de concert avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère, ceci permettant d'en concrétiser les modalités et d'en définir les montants. Les crédits alloués au titre du budget supplémentaire permettront de réaliser 2 actions de soutien :

- aux sections de JSP de l'Isère, par **l'acquisition d'un logiciel de formation à distance** (investissement),

- aux SPV de l'Isère, via **l'acquisition de box de produits alimentaires locaux ISHERE** (fonctionnement).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	200 000 €
	RECETTES
	-

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	20 979 €
	RECETTES
	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique administration générale concernent, en fonctionnement, les achats pour les **moyens généraux de la collectivité (+ 80 000 €), la hausse du prix des carburants (+ 188 000 €) et des besoins relatifs à la maintenance des logiciels informatiques (+ 300 000 €).**

En investissement, ce budget supplémentaire permettra d'augmenter nos **acquisitions de matériels et de logiciels informatiques (+ 900 000 €)** et de poursuivre notre politique de renouvellement de la **flotte de véhicules lourds et légers (+ 532 000 €)**, en conservant l'objectif d'accroissement de la part de véhicules électriques.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	642 300 €
	RECETTES
	45 050 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 432 000 €
	RECETTES
	-

RESSOURCES HUMAINES

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique des ressources humaines concernent **l'indemnité inflation** décidée par le gouvernement pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie. Ces indemnités représentent **234 200 €**, montant remboursé par l'Etat.

Par ailleurs, il convient d'effectuer une régularisation de notre cotisation au **FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Handicapés dans la Fonction Publique)** au titre des années antérieures d'un montant de **180 000 €**.

Enfin, suite au transfert de la compétence transport à la Région, **le paiement des comptes épargne temps** des agents transférés représentent un montant de **66 000 € à compenser à la Région**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	480 200 €
	RECETTES
	234 200 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique bâtiments départementaux concernent la **gestion des bâtiments et du foncier pour 1 042 016 €**. La **sévère hausse des prix de l'énergie** constitue l'essentiel des demandes de crédits complémentaires (**+ 685 000 € pour l'électricité, + 139 000 € pour le gaz, + 270 000 € pour le chauffage**) malgré les économies réalisées sur l'eau (**- 30 000 €**) et sur l'arrêt du nettoyage renforcé des sites départementaux (**- 67 000 €**).

Par ailleurs, en investissement, les besoins complémentaires représentent **5 761 219,77 €**. Les différents projets d'**acquisitions de biens immobiliers et fonciers (+ 2,17 M€)**, notamment ceux relatifs à l'acquisition de maisons permettant l'accueil d'enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance dans des structures de plus petite envergure et mieux adaptées, ainsi que les opérations de travaux en cours (**+ 2,23 M€** pour les constructions de Maisons du Département et **+ 1,29 M€** pour la rénovation thermique de l'Hôtel du Département) nécessitent des crédits de paiement complémentaires. Des crédits d'études sont

également nécessaires à l'engagement des missions de programmiste pour la modernisation des espaces de travail (**+ 75 000 €**).

Une recette d'investissement de **506 600 €** est à intégrer en prévision de la **cession de biens immobiliers et fonciers**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 042 016 €
	RECETTES
	-

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	5 761 219,77 €
	RECETTES
	506 600 €

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

